



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 84929

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la rémunération du livret A. Il souhaiterait connaître son évolution sur un an rapporté à l'évolution de l'inflation.

Texte de la réponse

Le niveau de rémunération du livret A est calculé suivant une formule d'indexation automatique de manière à garantir à l'épargnant une rémunération au moins égale au niveau de l'inflation augmenté de 25 points de base, ce qui signifie que le pouvoir d'achat de l'épargnant reste préservé en toutes circonstances : ainsi, avec une inflation à 1,4 % (valeur en glissement annuel au mois de juin 2010), un taux du livret A à 1,75 % à compter du 1er août 2010 demeure attractif pour les épargnants. Il convient, par ailleurs, de rappeler que le Gouvernement a fait, à différentes reprises au cours de l'année passée, un geste fort en faveur des épargnants afin d'éviter un niveau trop bas du taux du livret A : au 1er août 2009, alors que la formule indiquait 0,25 %, le Gouvernement a, sur recommandation de la Banque de France, fixé le taux à 1,25 %. Avec une inflation alors négative de - 0,5 %, (valeur en glissement annuel au mois de juin 2009), soit le niveau le plus bas enregistré depuis plus de cinquante ans, le taux retenu par le Gouvernement offrait une rémunération réelle extrêmement avantageuse pour l'épargnant. Le taux a été maintenu à 1,25 % au 1er février 2010 alors que, avec une inflation à 0,8 %, le résultat de la formule était de 1 %. Cette possibilité de modulation du taux en cas de circonstances exceptionnelles, prévue par les textes, permet l'amortissement des mouvements trop brutaux qui résulteraient de l'application mécanique de la formule. Depuis 1er août 2010, le taux du livret A est fixé à 1,75 %. Cette augmentation est une bonne nouvelle pour les épargnants et devrait conforter l'attractivité du produit d'épargne préféré des Français.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84929

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8236

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11184